

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6

Choisy le Roi – 6 Février 2016

SAISON 2015/2016

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, Y. LABROUSSE, C. MOURADIAN, M. AKILIAN L. TORRECILLAS, JP. ALORO ; D. CHANDON. V. CORTEGGIANI-CHENIER

Excusés : F. AVABY, C. BOULONGNE ;

Assiste : A GEMISE FAREAU ;

Invité : A. DAGORNE.

Le Président remercie les membres de leur présence à cette séance qui poursuit les travaux du CA tenu le 24 janvier en vue de préparer l'AG fédérale du 27 février.

1 / Informations du Président :

Il informe les membres de la démission de Virginie Sarpaux, pour raisons professionnelles (nouveau poste). Le Conseil de Surveillance va traiter son remplacement au CA, conformément aux Statuts et notamment des règles de parité.

Le CA donne son accord pour demander par courrier au Ministère l'obtention de la délégation de gestion du Volley assis. C'est une discipline paralympique mais la FFH ne veut pas s'en occuper.

Le Président propose la nomination de deux Chargés de mission au titre du sport santé : Daniel MURAIL et Marc GIAOUI. Accepté à l'unanimité.

Sabine FOUCHER est désignée membre de la CCSR à l'unanimité. JP Aloro demande que D Chenoun soit le représentant de la LNV à la CCSR.

Une réunion avec le Directeur commercial d'ERREA s'est tenue jeudi 4 février afin de poursuivre les discussions du 30 et 31 décembre 2015 sur une prolongation de notre contrat.

Concernant la boutique fédérale, l'avenant au contrat GARAGE LTD a expiré le 31 décembre ; une rencontre s'est déroulée le 4 février et un échange a pu se faire avec ERREA. Il est proposé au CA de conclure un nouvel avenant jusqu'en janvier 2017 avec des conditions modifiées.

Les objectifs sont de proposer une offre plus réduite de produits grand public en renforçant l'offre de produits avec ERREA, vendre des articles utiles au pratiquant (genouillères...), mettre en avant une ligne Equipes de France afin de profiter de l'élan créé par les résultats des Bleus ; améliorer le référencement du site marchand fédéral et développer l'animation commerciale.

En raison de la programmation très riche de la chaîne le samedi 26 Mars, un accord a été trouvé avec L'EQUIPE 21 pour que les 2 finales professionnelles de la Coupe de France de Volley Ball soient diffusées en direct le dimanche 27 mars. De ce fait, les 2 autres finales, fédérales, sont décalées au dimanche.

Concernant la candidature à l'Euro 2019, les discussions avec les autres nations continuent, un courrier commun à la CEV est en préparation.

Le clip vidéo rappelant les titres obtenus par l'Equipe de France 2015 est présenté en séance ; il sera diffusé lors de la soirée SPORSORA lundi 8 février au cours de laquelle Laurent TILLIE remettra un prix.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

- **PV adoptés :**

CCS n°11 du 11/12/2015 ; le CA confirme l'absence d'amende à l'occasion des matchs reportés du weekend du 13 Novembre, (attentats à Paris)

CCSR n°7 du 15/01/2016

Commission Mixte CFCP n°1 du 21/01/2016

CCF n°1 du 7/11 et n°2 du 12/12/2015 : deux modifications sont à apporter avant d'être publiés.

- **PV présentés pour information :**

- CCDE n°3 du 9/01/2016 et n°4 du 19/01/2016

- CFA n°1 du 14/01/2016

- Conseil de Surveillance n°3 du 16 janvier 2016

3 / Haut Niveau et Technique

- TQO et matchs de préparation

Le tirage au sort du TQO se déroule à Tokyo le 11 mars

3 matchs amicaux sont envisagés en France : deux en mai avant le départ au Japon et un en juillet.

- Ligue Européenne 2016 :

La Fédération a confirmé auprès de la CEV l'engagement de l'Equipe de France Féminine en Ligue Européenne 2016 ; il faut désormais rechercher une télévision afin de produire et diffuser, selon le cahier des charges, au minimum un match lors du tournoi organisé en France le weekend du 10 juin.

- Volley Santé :

Le 2^{ème} colloque aura pour thème le VOLLEY ASSIS et se tiendra à MACON le 12 et 13 Mars 2016.

- Bourses olympiques :

L Torrecillas informe le CA que les bourses liées à la Solidarité Olympique peuvent s'envisager dans le cadre de la prochaine olympiade

4 / Marketing / Commercial

L Torrecillas dresse le constat que de nombreuses personnes prennent des initiatives pour chercher des partenaires et vendre l'image de l'Equipe de France (joueurs, Club France ...) et qu'il en résulte, selon lui, une certaine cacophonie.

Le Président réitère que les démarches sont centralisées autour d'A Dagonne ; le club France va être lancé la semaine prochaine et le Directeur Général est en liaison avec cette cellule qui rassemble des dirigeants de clubs pros, des chefs d'entreprises qui sont des anciens internationaux.

A Dagonne rappelle que le contrat FDJ prévoit des actions de sensibilisation et d'information sur les risques liés aux paris sportifs ; en accord avec le Directeur de l'intégrité de la FDJ, les réunions avec les 2 équipes de France de Volley Ball séniors sont programmées lors du 1^{er} stage en mai prochain et les éducateurs auront une présentation et un échange sur ce thème lors du stage annuel de formation des entraîneurs organisé par la CCEE et la DTN.

5 / Evènementiel

- Coupes de France jeunes :

Sur proposition de P. KURTZ après échanges entre les membres du secteur évènementiel, le Conseil désigne les organisateurs suivants :

- * M 13 G : Narbonne
- * M 13 F : Coutances
- * M 15 G : Hyères
- * M 15 F : St Jean de Braye
- * M 17 G : Francheville
- * M 17 F : Montgermont
- * M 20 G : Tourcoing
- * M 20 H : Lys lez Lannois

Le Conseil demande que St Jean de Braye présente un nouveau budget.

6 / Finances

- Arrêté de comptes 2015

Le Trésorier fait état de l'avancée des travaux de fin d'exercice ; il pose la question des montants inscrits en produits à recevoir au titre du TQCE à St Jean d'illac ; A Dagonne précise que le Conseil Régional avait refusé la demande de subvention ; D Chandon va vérifier la demande de subvention adressée au Conseil départemental de Gironde.

C Albe rappelle la nécessité de recevoir la notification de l'attribution des subventions pour les inscrire au budget prévisionnel d'évènements.

JP Aloro rapporte que l'association des ligues professionnelles étudie l'assujettissement à la TVA et aux charges sociales des indemnités d'arbitres.

- Coupe de France 2016

Le Président demande aux membres que la Fédération prenne en charge l'hébergement de deux clubs quarts de finalistes qui n'étaient pas opposés aux clubs organisateurs, Tours et Rennes. Accepté à l'unanimité.

7 / Ressources humaines

Le Président indique que la FFVB a reçu récemment un courrier de l'avocat de Melinda ADELIN, l'affaire a été confiée à l'avocat de la FFVB.

Le départ du responsable commercial est acté pour début mars après la signature d'une rupture conventionnelle avec la FFVB.

8 / Vie fédérale et associative

- CSEOAG

A de Fabry fait part de quelques difficultés dans l'élaboration de la liste du collège électoral :

* la commission avait maintenu des membres du CA comme délégués des clubs de deux Ligues régionales alors que nos textes prévoient cette impossibilité.

* la Commission électorale a refusé d'attribuer des voix à des clubs dont les dirigeants n'étaient pas licenciés ; cet exemple démontre l'utilité de la proposition de modification statutaire renforçant les pouvoirs de décision de la CSEOAG.

* La Ligue de Champagne Ardenne ne sera pas votante à l'AG fédérale du 27 février car elle n'a pas renvoyé dans les délais le nom de son délégué alors que son AG régionale avait désigné sa délégation au début de l'Olympiade

- Ordre du jour de l'AG FFVB du 27 Février 2016

Sur proposition d'A. de Fabry, il est ajouté à l'ordre du jour d'inscrire « les modifications statutaires et réglementaires pour la prochaine olympiade 2016/2020 à partir de la saison 2016/2017 ».

- Etude des propositions de modifications statutaires :

* proposition 1 modification de la composition du CA de la FFVB

Il s'agit d'intégrer les territoires dans l'exécutif fédéral ; le CA comprendrait 13 représentants des nouvelles régions, 1 représentant de l'Outre-Mer, 1 représentant de la LNV et 15 membres élus au scrutin de liste (12 attribuées à la liste majoritaire et 3 sièges à la liste arrivant seconde)

L Torrecillas indique qu'il ne peut étudier dans le détail les documents dans le délai imparti, alors que les sujets sont majeurs pour le fonctionnement de la FFVB. D Chandon fait observer que le nouveau CA ne proposerait que 3 sièges à la liste terminant 2^{ème} au lieu de 5 dans la 1^{ère} version.

A de Fabry indique que l'ancienne version n'offrait pas la majorité absolue à la liste élue ; D Chandon constate que le nombre de sièges à répartir entre les 2 listes élues est disproportionné (12 à 3 contre 8 à 4 dans le CA actuel) et avec une représentation de la LNV d'une personne sur 30 membres.

JP Aloro demande que la LNV soit représentée par deux membres.

A de Fabry précise que seules 2 listes seront présentes au 2^{ème} tour, les autres listes seront éliminées ; par contre, si l'élection se termine dès le 1^{er} tour, une 3^{ème} liste peut avoir un représentant si elle a obtenu 15 % des voix.

L Torrecillas rappelle que la réforme statutaire avait pour objet de résoudre les problèmes d'instabilité de la gouvernance ; or l'exigence du Ministère des Sports de suppression du vote de défiance s'accompagne et se transforme en bouleversement de la gouvernance.

La dernière campagne électorale a été placée sur le thème de l'importance des clubs dans le dispositif fédéral et désormais, le projet est de supprimer le droit de vote aux clubs pour élire les dirigeants de la Fédération.

Le Président souligne que la liste élue à la majorité des suffrages ne doit pas disposer de la capacité d'imposer ses réformes ; la gouvernance proposée facilite les échanges et le dialogue avec les territoires.

L Torrecillas considère que c'est un non-sens que les Ligues, qui sont sous l'autorité de la FFVB puisque ce sont les représentants de celle-ci au plan territorial, soient membres du Conseil d'administration. La réforme envisagée complique davantage le fonctionnement fédéral. Il préfère conserver le CNL sinon la Fédération deviendra une confédération des Ligues

A de Fabry répond que la réforme territoriale est une occasion pour que les régions participent aux décisions fédérales au lieu de constater des votes bloqués issus de la majorité au pouvoir comme le CA le montre depuis quelques années.

D Chandon propose que les représentants des territoires au CA ne soient pas issus des CD des Ligues régionales

Vote sur la représentation de la LNV portée à 2 sièges :

unanimité pour

A de Fabry fait part aux membres de l'interrogation qui porte sur la Corse : sera-t-elle intégrée à la région PACA ?

Le Président propose que le CA comprenne 16 administrateurs (12 à la liste arrivant 1^{ER} ; 4 sièges à l'opposition) dans l'hypothèse où seulement 12 régions sont représentées au CA.

Vote relatif à la proposition 1

8 voix pour ; 2 contre MM Torrecillas et Chandon

* proposition 2 : composition du CA de la FFVB

Dans l'hypothèse où la proposition 1 est rejetée par l'AG, il est proposé que le CA soit élargi à 16 membres avec application de la règle de la parité à 40% par genre et nouvelles conditions de licence pour être candidat (être licencié pendant au moins 24 mois sur les 4 dernières années et licenciés depuis 6 mois au moins avant la date de l'élection).

8 voix pour ; 2 contre MM. Torrecillas et Chandon

* proposition 3 : les votes des clubs et ceux de leurs représentants : choix d'option du corps électoral de la FFVB

A de Fabry rappelle que les options présentées dans cette proposition sont des orientations soumises à l'AG Fédérale.

D Chandon s'interroge sur la remise en cause du vote des clubs des représentants du CA qui se fonde sur la faible participation des clubs et l'éloignement des clubs régionaux et départementaux des enjeux de la FFVB ; il souhaite que les clubs puissent continuer de voter directement.

A de Fabry rappelle le nombre de votes de l'AG régionale dans chaque option (3 en option 1, les membres du CD Régional, les délégués à l'AG fédérale, les représentants titulaires et suppléants du territoire au CA et 4 en option 2 avec l'élection des administrateurs de la FFVB au scrutin de liste)

8 voix pour ; 2 abstentions MM. Torrecillas et Chandon

Dans l'hypothèse où la proposition 1 de réforme du CA est refusée, L Torrecillas propose que le Président du CNL devienne membre du CA. A de Fabry précise qu'il sera membre avec voix consultative, comme le DTN (article 18 des Statuts).

* proposition 4 : vote de défiance

A de Fabry expose le projet de texte qui prévoit la possibilité d'un maintien d'un vote de défiance au Bureau exécutif applicable dans des conditions renvoyées au Règlement Intérieur

Le Président pense qu'il faut présenter la suppression sans demi-mesure, compte tenu du courrier et des échanges avec le Ministère des Sports depuis l'été dernier.

A Dagorne précise que le retrait de ce mode de révocation serait un acte fort de pédagogie et est important pour les partenaires et les interlocuteurs extérieurs de la Fédération dans l'appréciation de sa capacité à porter et développer une stratégie à moyen terme ;

A de Fabry ajoute que le RI sera modifié en conséquence immédiatement.

unanimité pour

* proposition 5 : réforme territoriale et mises à jour concernant les organismes déconcentrés de la FFVB

unanimité pour

* proposition 6 : barème des voix aux clubs (FFVB / LRVB et CDVB)

unanimité pour

* proposition 7 : Conseil de Surveillance

Les modifications portent sur le nombre de membres qui passerait à 17, l'instauration des nouvelles conditions de licence comme pour le CA et l'élection en milieu d'olympiade ; la période de transition jusqu'en 2018 serait traitée par une procédure à présenter à l'AG de juin 2016.

7 pour ; 3 abstentions : JP Aloro, L Torrecillas et D Chandon

* proposition 8 : CSOEAG

Renforcement de ses pouvoirs de décision ; pas de recours interne autorisé

unanimité pour

* proposition 9 : compétence d'adoption des Règlements Généraux

A Dagonne énonce que dans certains cas, la loi oblige les Fédérations à modifier leurs textes en cours de saison sans incidence sur le déroulement des compétitions (exemple : loi sur le supporterisme) ; D Chandon souhaite que le secteur sportif fasse l'objet de garde fous.

Après une large discussion, les membres s'accordent pour retirer de la liste des règlements concernés celui de la DNACG et celui des agents sportifs et pour ajouter que la modification par le CA peut s'envisager « après accord » du Conseil de Surveillance.

unanimité pour

* proposition 10 : Bureau exécutif

Il s'agit de diminuer le nombre de Vice-Présidents et de Trésoriers adjoints

unanimité pour

* proposition 11 : instauration du vote par procuration

Il s'agit de rendre possible le vote par procuration dans la limite d'une seule par administrateur

unanimité pour

* proposition 12 : licence Volley pour tous

A de Fabry énonce que c'est avec le vote de défiance l'autre modification statutaire immédiatement applicable.

unanimité pour

* proposition 13 relative aux Commissions d'appel

A Dagonne informe les membres de la publication récente du nouveau règlement disciplinaire anti-dopage prévoyant la nomination de 5 personnes titulaires et 5 suppléantes ; le projet de nouveau règlement disciplinaire est aussi attendu avant la fin du semestre.

Cette proposition n°13 est retirée de l'examen des textes de l'AG de Février.

* proposition 14 et proposition 15 : statuts types des LRVB et CDVB

unanimité pour

- Règlements Généraux 2016/2017

JP Aloro soulève la question de la durée de la saison sportive, envisagée selon le RGLIGA au 31/08 : que va-t-il se passer pour les joueurs en formation et les contrats de joueurs d'Elite qui ne pourront être prolongés de 2 mois. D Chandon propose que ces questions soient étudiées lors de la prochaine Commission Mixte CFC ; A de Fabry affirme qu'il ne faut pas confondre la date de la saison et la date de la DHO et qu'il sera possible comme au basket de payer la licence de la saison suivante.

Le RGES, le RGEE, le RGLIGA et le RGA sont adoptés par les membres et seront soumis à l'examen des délégués à l'AG du 27 février 2016

- Date du prochain CA

En raison du changement de date des Finales de Coupe de France, le CNL est fixé au samedi 26 mars et le CA se déroulera le dimanche matin jusqu'à 13 h

La séance est levée à 16h30.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY
